

Résumé

Mesures en faveur du vélo sans fondement juridique suffisant

Rolf Steiner, Jean-Louis Frossard

Un certain nombre de mesures en faveur du vélo, si elles n'ont pas un fondement juridique suffisant, semblent pourtant donner satisfaction. D'où le désir de l'Office fédéral des routes de légaliser celles qui donnent un bon résultat, tandis que d'autres qui, après un examen minutieux, se sont révélées contestables, seront désormais abandonnées.

Dans le travail ici présenté, la recherche a porté sur les marquages au sol, pas sur les signalisations.

Elle s'est faite à trois niveaux:

- > «état des lieux» juridique
- > interviews
- > observations et mesures (par vidéo).

1. «Etat des lieux» juridique

Pour donner une assise juridique à des mesures jugées bonnes, des modifications sont nécessaires par voie d'ordonnance. S'agissant de mesures qui font l'unanimité et dont il n'y a pas lieu de prouver d'abord le bien-fondé, notre recherche s'est limitée aux aspects de droit.

2. Interviews portant sur la sécurité subjective

Pour pouvoir dire d'un marquage au sol qu'il est bénéfique, il faut que soient remplis un certain nombre de critères.

- > Les marquages doivent être perçus par les usagers.
- > Ils doivent donner lieu à la même interprétation par tout le monde.
- > Ils doivent donner lieu à la bonne interprétation par tout le monde.

Le législateur n'est prêt à donner législativement corps à de nouvelles mesures en faveur du vélo qu'avec la certitude que ces trois critères sont remplis.

Une première étude sur l'impact positif de mesures en faveur du vélo sans fondement juridique suffisant a pris la forme d'interviews, confiées à l'Institut für Angewandte Psychologie (IAP).

3. Observations

Les interviews permettent de connaître le sentiment des usagers sur leur propre sécurité. Reste à savoir si leur comportement réel est conforme à ce qu'ils déclarent quand ils sont interrogés. Y a-t-il d'autres phénomènes, observables et mesurables, qui ne sont pas suffisamment apparus au cours des interviews?

Avec les moyens de la vidéo, notre travail a consisté à vérifier sur une large échelle si les observations et les mesures confirmaient l'allégation selon laquelle telle mesure était une bonne mesure.

---> Vérification vidéo (analyse qualitative)

---> Exploitation des données (ViVAtraffic, analyse quantitative)

4. Résultat: tableau d'ensemble des comportements sur la route

Toutes ces recherches ont permis de dresser un tableau d'ensemble du comportement, sur la route, de tous les usagers impliqués, et de décider si telle mesure mérite d'être jugée bonne et, partant, d'être légalisée, alors que telle autre sera abandonnée.

Impact jugé positif

---> Légalisation

Impact jugé négatif

---> Abandon

5. Etablissement de normes

A leur niveau, textes de loi et ordonnances d'application restent dans les généralités en ce qui concerne les mesures touchant au trafic et l'application de ces mesures demande à être réglementée par des normes.

Notre travail n'a pas abordé la question de savoir dans quelles conditions une mesure en faveur du vélo est opportune; il n'a donc pas porté sur l'élaboration de critères dans ce sens. Il a consisté strictement à donner un avis sur les mesures qui méritent ou non d'être légalisées.

6. Bilan à ce jour

Sans vouloir anticiper les conclusions, il est d'ores et déjà possible de dégager de premières conclusions en ce qui concerne les marquages au sol.

Exemples:

---> Mesure positive: les pictogrammes

---> Mesure négative: les bandes cyclables lors de rétrécissements de la chaussée

7. Principales mesures examinées:

- Mesures en faveur du vélo lors de rétrécissements de la chaussée
- Pictogrammes vélo dans les rues à sens unique pour le trafic motorisé
- Bandes cyclables élargies
- Pictogrammes vélo en zone de présélection aux intersections
- Voie destinées aux véhicules tournant à droite, avec branchement allant tout droit pour les cyclistes
- Pictogrammes vélo dans des rues interdites au trafic motorisé
- Inscriptions au sol
- Pictogrammes vélo sur trottoir et chemin piéton, ainsi qu'en zone piétonne
- Pictogrammes vélo biffés